Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le

ID: 003-240300491-20250115-EFFECTIFS010225-DE

### Délibération N°4

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS

25

22

24

EN EXERCICE :

PRESENTS:

VOTANTS:

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

# L'an deux mil vingt-cinq Le Quinze Janvier à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 9 janvier 2025 s'est réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique sous la présidence de

### Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

### Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN. Mme PÉRICHON. M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

### \_\_\_\_\_

OBJET:

Modification du tableau des effectifs

# Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un seul dossier de promotion interne a reçu un avis favorable de la commission siégeant auprès du Centre de Gestion de l'Allier.

Monsieur le Président précise aux Conseillers Communautaires qu'il s'agit d'une promotion au grade d'animateur. Aussi afin de nommer l'agent concerné à ce grade, il y a lieu de créer au tableau des effectifs un poste d'animateur à temps complet.

En outre, un agent titulaire du grade d'ATSEM principal de 1 ère classe a sollicité sa mutation pour une autre commune à compter du 1 er mars 2025. La personne qui sera recrutée pour la remplacer est titulaire du grade d'adjoint d'animation. Aussi, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint d'animation à 32/35 emes.

Le Conseil Communautaire, entendu les explications de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable émis par la commission chargée de l'étude des dossiers de promotion interne,

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le

ID: 003-240300491-20250115-EFFECTIFS010225-DE

σ de modifier le tableau des effectifs en créant :

- un poste d'animateur à temps complet, avec effet au 1er février 2025,
- un poste d'adjoint d'animation à 32/35èmes avec effet au 1er mars 2025,

 $\sigma$  d'autoriser Monsieur le Président à signer les arrêtés et autres pièces nécessaires,

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Le Président, J. de CHABANNES

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture de Vichy le : 2 3 JAN 2025 Publié ou Notifié

le : 1 6 JAN, 2025 Accusé Réception en Sous-Préfecture

Ou Accusé Réception de la télétransmission COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "YAYS DE LAPALISSE"

Le Président,

J. de CHABANNES,

COMMUNALITÉ DE COMMUNES "PAY& BE LAPALISSE"